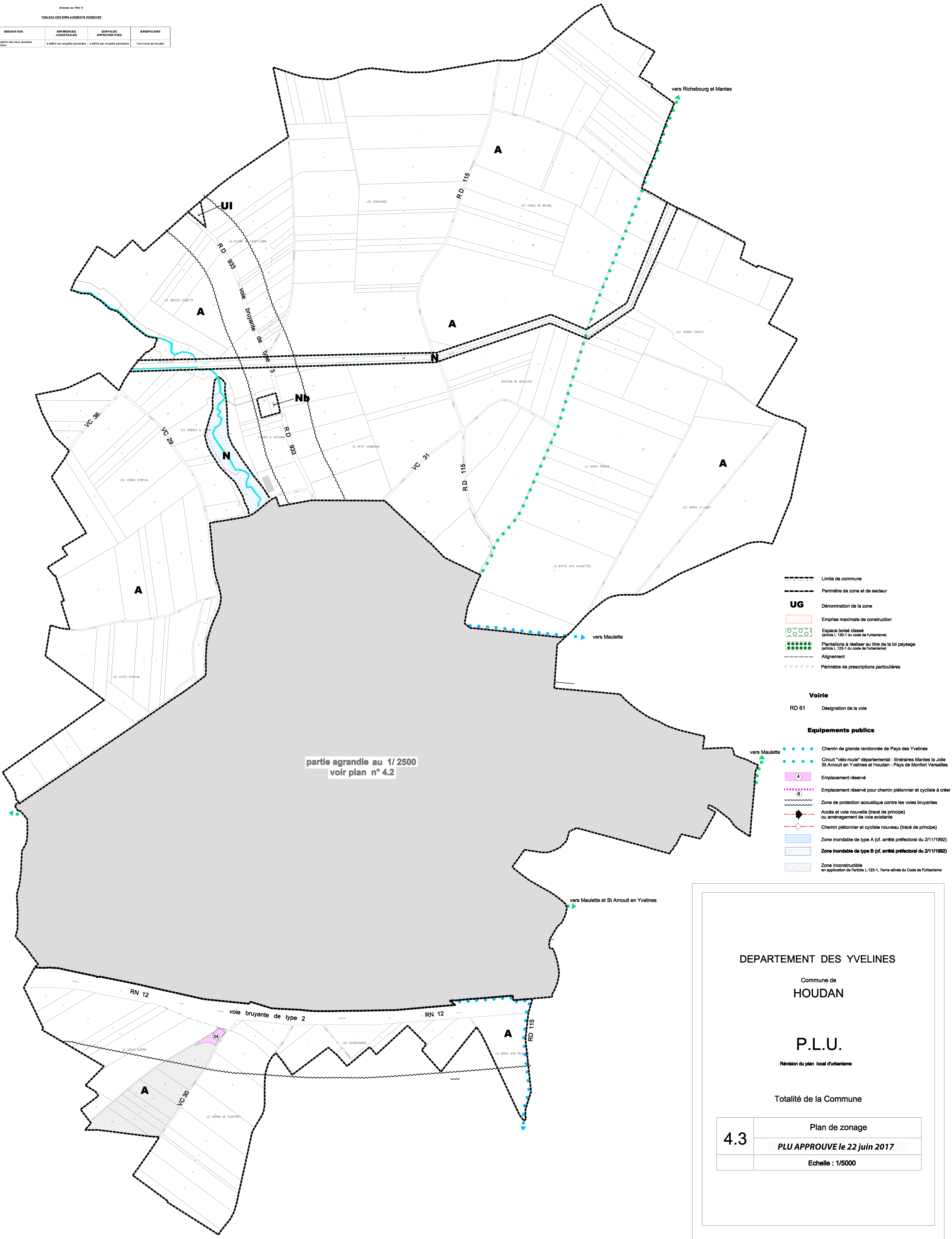


Annexe au Titre V

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	DESIGNATION	REPERENCES CADASTRALES	SURFACES APPROXIMATIVES	BENEFICIAIRE
24	Besoin de régulation des eaux pluviales sur terres cultivées.	à définir par enquête parcelaire	à définir par enquête parcelaire	Commune de Houdan



- Limite de commune
- Périmètre de zone et de secteur
- UG**

 Dénomination de la zone
- Emprise maximale de construction
- Espace boisé classé
(article L. 130-1 du code de l'urbanisme)
- Plantations à réaliser au titre de la loi paysage
(article L. 123-1 du code de l'urbanisme)
- Alignement
- Périmètre de prescriptions particulières
- Voirie**

RD 61 Désignation de la voie

Equipements publics

Chemin de grande randonnée de Pays des Yvelines

Circuit "vélo-route" départemental : itinéraires Mantes la Jolie
St Amoult en Yvelines et Houdan - Pays de Monfort Versailles

4

 Emplacement réservé

6

 Emplacement réservé pour chemin piétonnier et cycliste à créer

Zone de protection acoustique contre les voies bruyantes

Accès et voie nouvelle (tracé de principe)
ou aménagement de voie existante

Chemin piétonnier et cycliste nouveau (tracé de principe)

Zone inondable de type A (cf. arrêté préfectoral du 27/11/1992)

Zone inondable de type B (cf. arrêté préfectoral du 27/11/1992)

Zone inconstructible
en application de l'article L.123-1, 7ème alinéa du Code de l'urbanisme

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de
HOUDAN

P.L.U.
Révision du plan local d'urbanisme

Totalité de la Commune

4.3

Plan de zonage

PLU APPROUVE le 22 juin 2017

Echelle : 1/5000